

## **Conseil Municipal du 5 juillet 2019 – 20 h 30**

### **COMPTE RENDU N°45**

PRÉSENTS : C. BILHAC - J. CASTES - M. De BIASIO - J. DELAVALLEE - L. SEIGNOUREL - R.M. SIFFRE -S. SILHOL - I. SILHOL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : J. AZAM - E. BONAFE - B. DEL ROX - P. SOULAIROL -

#### **1 - Election du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

**Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.**

#### **2 - Adoption du P.V. de la réunion du 23 mai 2019**

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 23 mai 2019

**Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 23 mai 2019 est adopté à l'unanimité.**

#### **3 – Location de box**

Monsieur SEIGNOUREL rappelle au Conseil Municipal que le projet de réhabilitation du cœur du village – parking est quasiment terminé.

Il informe qu'il est possible de créer 2 box de 15 m<sup>2</sup> et 17m<sup>2</sup> à louer aux Pérotois à l'entrée du parking côté rue Pierre et Marie Curie.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide de louer le box de 15m<sup>2</sup> 50 €/mois et celui de 17m<sup>2</sup> 60 €/mois, à usage non professionnel.**

#### **4 – Recomposition du conseil communautaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la communauté de communes du clermontais relatif à la recomposition de l'organe délibérant.

La composition du futur conseil communautaire doit se faire soit par un accord local sous des conditions de majorité qualifiée, soit à défaut, par répartition de droit commun.

Elle sera mise en place lors des prochaines élections municipales.

Monsieur le Maire présente les 10 scénarios proposés parmi lesquels la commune de Péret obtiendrait 1 siège supplémentaire dans 3 d'entre eux, soit 2 sièges de titulaires et 1 de suppléant.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la composition portant le conseil communautaire à 51 sièges.**

#### **5 – Vente terrain chemin du Peyral**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci dans sa séance du 31 janvier 2019 a autorisé la division et la vente du terrain cadastré A851 de 750 m<sup>2</sup> au chemin du Peyral. Il informe que la commune a trouvé un acquéreur au prix de 86 450 €. A cette somme il convient d'ajouter 6750 € de PVR Participation Voirie Réseaux, soit un total de 93 200 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre la parcelle A851 au prix de 86 450 € et autorise M le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

#### **6 – Modification tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission administrative paritaire (CAP) du centre de gestion de la fonction publique de l'Hérault a donné un avis favorable à l'inscription sur le tableau annuel d'avancement d'un agent au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, et le détachement d'un agent sur un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- la création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe,
- la création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives,
- le passage des 2 postes d'adjoints techniques à temps complet,

**et de modifier le tableau des effectifs comme suit :**

Date Délibération	Grade ou emploi	Catégorie	Statuts	Durée hebdo du poste	Temps de travail	Nom de l'agent	Observation
<b>Filière administrative</b>							
05/07/19	Rédacteur principal 1ère classe	B	Titulaire	35h	Temps partiel 80%	Lebreton	A créer
08/03/19	Rédacteur principal 2ème classe	B	Titulaire	35h	Temps partiel 80%	Lebreton	A supprimer
08/03/08	Adjoint admf principal 1ère classe	C	Titulaire	35h	Temps partiel 90%	Benoit-Barthes	
08/03/18	Adjoint admf principal 2ème classe	C	Titulaire	35h	Temps partiel 90%	Brunel	
03/02/17	Adjoint administratif	C	Titulaire	21h	21h	Tosello-Pace	
<b>Filière technique</b>							
08/03/2018	Technicien principal 1ère classe	B	Titulaire	35h	35h	Bonniol	
08/03/2018	Agent de maîtrise principal	C	Titulaire	35h	35h	Sauvaire	
08/03/2018	Adjoint tech principal 2ème classe	C	Titulaire	35h	35h	Lassale	
21/07/2017	Adjoint technique	C	Titulaire	28h	28h	Bacave	A supprimer
05/07/2019	Adjoint technique	C	Titulaire	35h	35h	Bacave	A créer
21/07/2017	Adjoint technique	C	Titulaire	28h	28h	Deloustal	A supprimer
05/07/2019	Adjoint technique	C	Titulaire	35h	35h	Deloustal	A créer
<b>Filière médico-sociale</b>							
08/03/2018	ATSEM principal 1ère classe	C	Titulaire	32h	32h	Lebailly	
10/12/2010	ATSEM principal 2ème classe	C	Titulaire	28h	En disponibilit é	Baileche	
<b>Filière animation</b>							
08/03/2018	Animateur territorial	B	Titulaire	35h	35h	Nervi	
31/01/2019	Adjoint d'animation 2ème classe	C	Stagiaire	28h	28h	Peremarti	
<b>Filière sportive</b>							
05/07/2019	Educateur des APS	B	Stagiaire	35h	35h	Nervi	A créer (détachement animateur)
<b>Agent non titulaire</b>							
10/10/2013	Intervenants extérieurs		Contractuel	Contrat selon besoin		8 postes	
	Adjoint technique		Contractuel	Contrat selon besoin		2 postes	

## **7 – Biens vacants**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la communauté de communes du clermontais a informé la commune de Péret que certaines parcelles du territoire sont vacantes. Elle s'en est rendu compte lors de la mise en place des circuits VTT.

La commune a la possibilité de lancer une procédure afin de récupérer ces biens sans maitre (vérification que le bien est sans maitre, saisine des domaines, du trésorier, de la commission communale des impôts, du préfet, du service des domaines, publication dans la presse ...).

Parcelle	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
A0191	LE CAUSSE	15950	CDIF MONTPELLIER II (SERVICE DES DOMAINES)
A0353	LE MALPAS	2990	CDIF MONTPELLIER II (SERVICE DES DOMAINES)
A0563	LA BOUSSIÈRE	3120	CDIF MONTPELLIER II (SERVICE DES DOMAINES)
A0591	ROQUE NEGRE	3080	CDIF MONTPELLIER II (SERVICE DES DOMAINES)
A0535	LA BOUSSIÈRE	9770	M CAUSSE LOUIS
A0560	LA BOUSSIÈRE	3360	M CAUSSE LOUIS
B0494	LES CAUSSES	1340	M KOUO-SIDENIER JACQUES
A0364	LE MALPAS	1140	M SILHOL EDOUARD
A0360	LE MALPAS	520	M SILHOL EDOUARD
A0363	LE MALPAS	470	M SILHOL EDOUARD
A0055	COMBE DE FIGNOLS	19750	PROPRIETAIRES DU BND
A0063	COMBE DE FIGNOLS	6890	PROPRIETAIRES DU BND
A0519	LA BOUSSIÈRE	9390	PROPRIETAIRES DU BND
A0492	LA BOUSSIÈRE	3350	PROPRIETAIRES DU BND
A0521	LA BOUSSIÈRE	2400	PROPRIETAIRES DU BND
	<b>Total</b>	<b>83520</b>	

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure de biens vacants pour récupérer les biens sans maîtres dans le patrimoine communal et autorise M le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

#### **8 – Budget annexe – lotissement Les Près**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget annexe du lotissement Les Près.

##### Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011 - 6015	Charges générales	320 000	042 - 7133	Transfert compte de stock	320 000
	<b>Total</b>	<b>320 000</b>	<b>Total</b>		<b>320 000</b>

##### Investissement

Dépenses			Recettes		
0000 - 3351	Compte de stock	320 000	000 - 1641	Emprunt	320 000
	<b>Total</b>	<b>320 000</b>	<b>Total</b>		<b>320 000</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe du lotissement Les Près.**

## **9 – Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des modifications de crédit au budget communal.

### Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
022	Dépenses imprévues	40 000			
023	Virement à la section	-90 000			
6541	Créance en non valeur	14 000			
6542	Créances éteintes	1 000			
Autres	Autre (régulations comptables)	35 000			
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>

### Investissement

Dépenses			Recettes		
1641	Emprunt	10 000	021	Virement section fonction	-90 000
2182-191	Mobilier – Matériel de transport	30 000	024	Produits de cessions	320 000
2313-194	Constructions – Pôle médical	252 000	1322-194	Subv Région – Pôle médical	20 000
2135-185	Installations générales (économie d'énergie)	4 000	1323 - 194	Subv Département – Pôle médical	41 000
			13251-194	Subv CCC – Pôle médical	45 000
			1341-192	Subv DETR – Réhab cœur du village 2 <sup>ème</sup> tr	- 40 000
	<b>Total</b>	<b>296 000</b>	<b>Total</b>		<b>296 000</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 de la commune.**

## **10 - Informations au Conseil Municipal :**

### Décisions du Maire

#### **a) Déclaration d'Intention d'Aliéner – Non exercice du droit de préemption**

31/05/2019 vente d'un terrain à bâtir situé au chemin des Roques

31/05/2019 vente d'une maison d'habitation située au 19 rue de la Clairette

#### **b) Autres Décisions**

2019/07 portant consultation de bureau de contrôle pour le projet de réalisation d'un pôle médical attribué à Qualiconsult

2019/08 portant signature d'un avenant au marché pour le projet de réhabilitation du cœur du village 1<sup>ère</sup> tranche, entreprise TPSM d'un montant de 18 143.00 € HT.

2019/09 portant signature d'un marché pour le projet de travaux d'aménagement et d'équipement de l'école publique attribué à l'entreprise TPSO pour un montant de 37298.50 € HT

2019/10 portant signature d'un marché pour le projet de réalisation d'un pôle médical pour un montant total de 135 125.50 € HT

## **11 - Questions diverses**

### **- Servitude Enedis**

Afin de réaliser l'installation photovoltaïque à la salle du Peyral, il convient d'accorder à Enedis une servitude de passage pour les câbles électriques sur les parcelles A841, A851, D986, D994.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la servitude de passage pour ces parcelles et autorise M le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Le secrétaire  
Joël CASTES

Le Maire  
Christian BILHAC